



February 11, 2015

La Compagnie de la Baie d'Hudson annonce la réalisation du reclassement d'actions ordinaires

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ AU CANADA SEULEMENT ET N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ À DES AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI À ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

TORONTO, ONTARIO (le 11 février 2015) - La Compagnie de la Baie d'Hudson («HBC» ou la «Compagnie») (TSX : HBC) est heureuse d'annoncer aujourd'hui la réalisation du reclassement de titres qu'elle avait précédemment annoncé et dans le cadre duquel la société 2380162 Ontario Limited (l'«actionnaire vendeur»), une filiale du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, a vendu un total de 4 899 000 actions ordinaires de la Compagnie («actions ordinaires») au prix de 23,60 \$ par action, pour un produit brut global d'environ 115,6 millions de dollars (le «placement»), qui inclut la réalisation de la totalité de l'option de surattribution. HBC n'a tiré aucun produit de ce placement.

Le placement a été réalisé dans le cadre d'une prise ferme par RBC Marché des capitaux, qui a agi à titre d'unique syndicataire, et Morgan Stanley.

Immédiatement après la réalisation du placement, l'actionnaire vendeur détenait environ 25,77 millions d'actions ordinaires et a précédemment émis des mandats en vue d'acquérir 5 millions d'actions ordinaires dont la valeur globale représente environ 16,4 % de la valeur partiellement diluée (en supposant l'exercice des mandats de l'actionnaire vendeur seulement) des actions ordinaires de la Compagnie.

Les actions ordinaires n'ont pas été inscrites en vertu de la loi intitulée Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, et elles ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis à moins d'être inscrites ou de faire l'objet d'une dispense des exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente des titres dans un État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Constituée en 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) est la société qui compte le plus grand nombre d'années consécutives d'exploitation en Amérique du Nord. De nos jours, elle offre à sa clientèle un éventail de catégories de vente au détail et d'expériences de magasinage principalement aux États-Unis et au Canada. Ses principales chaînes, soit La Baie d'Hudson, Lord & Taylor, Saks Fifth Avenue et Saks Fifth Avenue OFF 5TH, offrent un assortiment fantastique de vêtements, d'accessoires, de chaussures, de produits de beauté et d'articles pour la maison. La Baie d'Hudson, la plus importante chaîne de grands magasins au Canada, exploite 90 établissements à assortiment complet, deux magasins-entrepTMts dabaie.com. Lord & Taylor exploite 50 établissements à assortiment complet situés principalement dans la région Nord-Est des États-Unis et dans les États du centre du littoral de l'Atlantique, quatre magasins-entrepTMts Lord & Taylor lordandtaylor.com. Saks Fifth Avenue, l'un des détaillants spécialisés de luxe les plus connus au monde, exploite 39 magasins aux États-Unis, cinq magasins internationaux en concession et saks.com. La chaîne OFF 5TH offre un assortiment de produits à prix réduit dans 79 établissements aux États-Unis et à saksoff5th.com. Déco Découverte, qui compte 67 établissements, est le plus important supermagasin d'articles pour la cuisine, la chambre à coucher et la salle de bains au Canada. La Compagnie de la Baie d'Hudson est cotée à la Bourse de Toronto, sous le symbole «HBC».

PERSONNES-RESSOURCES :

Médias :

Tiffany Bourré, 905.595.7184

Directrice principale, Communications externes

tiffany.bourre@hbc.com

Relations avec les investisseurs :

416-256-6745

investorrelations@hbc.com